

Relations tuniso-kazakhes

1 - Relations diplomatiques :

Le 25 décembre 1991, la Tunisie a reconnu l'indépendance du Kazakhstan. Le 23 novembre 1992, les deux pays ont conclu un protocole établissant les relations diplomatiques.

2 - Relations politiques :

- Rencontre entre le secrétaire d'Etat chargé des affaires maghrébines, arabes et africaines, Abdelhafidh Hargem, avec le Vice Ministre kazakh des affaires étrangères, à l'occasion de sa participation au Sommet de l'OSCE, qui s'est tenu à Astana les 1^{er} et 2 décembre 2010.

- Rencontre entre les Ministres des Affaires Etrangères, le 14 mai 2014 à Riyadh, en marge du Forum de coopération entre les pays arabes et ceux de l'Asie Centrale.

- L'Envoyé spécial du Président kazakh au Moyen Orient et en Afrique, Bagdad Amerayev, a effectué deux visites en Tunisie, la première le 3 juin 2016, au cours de laquelle il s'est entretenu avec Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, et la deuxième le 31 mars 2017, à l'occasion de laquelle il a été reçu par Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

3 - Cadre juridique :

La coopération tuniso-kazakhe est régie par un seul accord conclu le 30 novembre 1993 à Almaty et portant sur la coopération dans les domaines économique, scientifique technique et culturel.

4- Echanges commerciaux (en milliers de DT):

Année	2015	2016	2017
Exportations	711	975	681
Importations	23643	22040	44210

La Tunisie exporte vers le Kazakhstan des produits mécaniques et électriques, des articles en cuir et des chaussures. Elle importe de ce pays notamment les produits agricoles.